



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3 et 2.4

Numéro de la demande : 2022-2023
Demande : Nouvelle préparation commerciale (propriétés chimiques) – Garantie, identité et proportion des produits de formulation
Produit : Herbicide Liberty 180 SN MP
Numéro d'homologation : 35073
Principe actif (p.a.) : Glufosinate d'ammonium
Numéro de document de l'ARLA : 3537365

But de la demande

La présente demande visait à homologuer une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide Liberty 180 SN MP, pour une utilisation en postlevée en vue de la suppression d'un large éventail de graminées et de latifoliées sur des variétés ou des hybrides de canola et de soja tolérants au glufosinate d'ammonium.

Évaluation des caractéristiques chimiques

L'herbicide Liberty 180 SN MP est une solution contenant du glufosinate d'ammonium à une concentration de 180 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,08 à 1,104 g/mL et un pH de 6,5 à 8,5. Les données chimiques requises pour l'herbicide Liberty 180 SN MP ont été fournies et examinées, et elles ont été jugées acceptables.

Évaluations sanitaires

L'herbicide Liberty 180 SN MP présente une faible toxicité aiguë après exposition par voie orale, cutanée et par inhalation. Il est extrêmement irritant pour les yeux et légèrement irritant pour la peau; il est un sensibilisant cutané.

Le profil d'emploi de l'herbicide Liberty 180 SN MP à base de glufosinate d'ammonium est comparable au profil d'emploi homologué du produit précédent. L'exposition potentielle des préposés au mélange, au chargement et à l'application, de même que des passants et des travailleurs qui retournent sur les lieux après l'application, ne devrait pas dépasser l'exposition actuelle aux produits déjà homologués contenant ce principe actif. L'utilisation de ce produit ne devrait entraîner aucun risque préoccupant pour la santé des travailleurs et des tierces personnes si le mode d'emploi, les mises en garde et les restrictions figurant sur l'étiquette sont respectés.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de glufosinate d'ammonium dans le canola et le soja n'a été soumise ni n'était requise pour étayer l'homologation de l'herbicide Liberty 180 SN MP. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données sur les résidus

précédemment examinées et provenant d'essais en champ menés dans/sur le canola et le soja. En outre, les données d'une étude sur la transformation de colza et de soja traités ont aussi été réévaluées afin de déterminer le potentiel de concentration des résidus de glufosinate d'ammonium dans les denrées transformées.

Le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de l'herbicide Liberty 180 SN MP, y compris les cultures cibles, à savoir le canola et/ou le soja, la méthode (application au sol et par voie aérienne), les doses et le calendrier d'application, les restrictions géographiques, les délais d'attente avant la récolte, les restrictions relatives à l'alimentation des animaux et en matière de rotation des cultures, est comparable à celui figurant sur l'étiquette de la précédente préparation commerciale.

Les résidus de glufosinate d'ammonium dans le canola et le soja traités à la suite de ces utilisations se situeront dans les limites maximales de résidus (LMR) établies pour ces denrées cultivées. Par conséquent, l'homologation de l'herbicide Liberty 180 SN MP ne devrait pas accroître l'exposition d'origine alimentaire aux résidus de glufosinate d'ammonium et elle ne posera de risque préoccupant pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Évaluation environnementale

L'homologation de l'herbicide Liberty 180 SN MP pour la suppression en postlevée d'un large éventail de graminées et de latifoliées dans les variétés ou hybrides de canola et de soja tolérants au glufosinate d'ammonium ne présente aucun risque supplémentaire pour l'environnement lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

L'homologation de l'herbicide Liberty 180 SN MP offre aux utilisateurs une formulation plus concentrée de glufosinate d'ammonium, ce qui permet de réduire le volume du produit tout en appliquant la même quantité de principe actif par hectare. La réduction du volume des produits permet de diminuer les contenants en plastique, les coûts de transport des produits et les espaces d'entreposage des produits, ce qui contribue à la durabilité agricole.

Les renseignements sur la valeur soumis pour examen comprenaient une justification scientifique, d'une homologation précédente et des données issues d'essais répétés en champ. L'ensemble de ces renseignements a démontré que l'efficacité et la tolérance des cultures de l'herbicide Liberty 180 SN MP sont comparables à celles du produit précédent et que l'homologation de ce produit présente une valeur acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer l'homologation de l'herbicide Liberty 180 SN MP.

Références

Numéro de document de l'ARLA

Référence

3353986	2021, BAS 1000 47 H: Determination of physico-chemical properties according to UN Transport Regulation and Directive 94/37/EC (Regulation (EC) No. 440/2008), DACO: 3.5.11,3.5.12,3.5.8
3353987	2021, Validation of the Analytical Method AFL1056/01: Quantitative Determination of the Active Ingredient Glufosinate-Ammonium in BAS 1000 47 H by Liquid Chromatography, DACO: 3.4.1
3353988	2021, Analytical Method AFL1056/01 - Quantitative Determination of the Active Ingredient Glufosinate-Ammonium in BAS 1000 47 H by Liquid Chromatography, DACO: 3.4.1
3353989	2021, BAS 1000 47 H: Determination of physico-chemical properties according to EPA Product Properties Test Guidelines, DACO: 3.5.8
3353992	2022, Physical and chemical properties of formula BAS 1000 47 H including Low temperature stability (7 days at 0C) and Accelerated storage stability (14 days at 54C), DACO: 3.5.1,3.5.10,3.5.14,3.5.2,3.5.3,3.5.6,3.5.7,3.5.9
3354008	2022, Miscibility, DACO: 3.5.13
3354009	2022, Dielectric Breakdown Voltage, DACO: 3.5.15
3354010	2022, Formulation Type of Liberty 180 SN Herbicide MP, DACO: 3.5.4
3354011	2022, Container Material and Description, DACO: 3.5.5
3511039	2023, LIBERTY(tm) SL 180 and LIBERTY(tm) SN 180 Amended Group A - Product Identity, Composition and Analysis, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1 CBI
3511040	2023, List of Report Amendments: LIBERTY(tm) SL 180 and LIBERTY(tm) SN 180: Amended Group A - Product Identity, Composition and Analysis. Amended Final Report Reg. Doc. No. 2023/2045557 , DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1 CBI
3353994	2022, BAS 1000 47 H - Acute oral toxicity study in rats, DACO: 4.6.1
3353996	2022, BAS 1000 47 H - Acute dermal toxicity study in rats, DACO: 4.6.2
3353990	2022, BAS 1000 47 H - Acute inhalation toxicity study in Wistar rats - 4-hour liquid aerosol exposure (nose-only), DACO: 4.6.3
3353995	2022, BAS 1000 47 H - Acute eye irritation in rabbits, DACO: 4.6.4
3353997	2022, BAS 1000 47 H - Acute dermal irritation / corrosion in rabbits, DACO: 4.6.5
3353993	2022, BAS 1000 47 H - BUEHLER Test in guinea pigs, DACO: 4.6.6
3353985	2022, Application to Register Liberty 180 SN for Control of Grasses and Broadleaf Weeds in LibertyLink Canola and LibertyLink Soybean, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3, 10.3.1, 10.3.2(A), 10.3.3, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5, 10.6
3354015	2022, Efficacy trials - Individual trial reports, DACO: 10.2.3.3(B)
3354031	2022, Tolerance trials - Individual trial reports, DACO: 10.3.2

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9